

Conseil d'administration du 28 février 2017

Membres en exercice : 51
Membres présents ou suppléés : 26
Membre ayant donné mandat : 1
Nombre de voix : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20170065
DEMANDE D'EXTENSION EN AIRE OPTIMALE D'ADHESION
COMMUNE DE VABRES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 15 février 2017, s'est réuni le 28 février 2017 à 9H30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

M. Jean-Pierre ALLIER, M. Lucien AFFORTIT, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, suppléant de Mme Michèle MANOA, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri CLEMENT, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, M. Patrick DELEUZE, lui-même et suppléant de Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Bruno GOURMAUD représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. René-Paul LOMI, Mme Suzy MADELAINE représente M. Jean-Claude MAS, M. Philippe MONARD représente Mme Annie VIU, Mme Réjane PINTARD représente M. François BOURNEAU, M. Denis PIT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Thomas VIDAL,

Ayant donné mandat :

M. Gilbert BAGNOL a donné mandat à M. THEROND.

Vu les articles R.331-12 et R.331-15 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération du 2 décembre 2016 du conseil municipal de la commune de Vabres relative à la demande d'intégration du territoire de Vabres dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes,

Vu l'avis favorable du bureau du 22 février 2017,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la demande d'intégration au périmètre du territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du Parc national des Cévennes (aire optimale d'adhésion) de la commune de Vabres.

La directrice de l'établissement,



Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC



**MAIRIE DE
VABRES**

30460 VABRES

Tel : 04.66.85.28.79

Mail : mairie30-vabres@wanadoo.fr

ARRIVE LE
04 NOV. 2016
PNC

Cup e 77

Vabres le 02 novembre 2016

Le Maire de Vabres

A

PARC NATIONAL des CEVENNES
Mme la Directrice Anne LEGIL
6 bis Place du Palais
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Courrier recommandé avec accusé de réception

Dossier suivi par : M. Philippe CHABANIS, adjoint au Maire
06.74.79.50.36

Objet : Adhésion de notre commune au PNC

Madame la Directrice,

Vabres est limitrophe des communes de Monoblet, Saint Bonnet de la Salendrinque ou encore Lasalle. Toutes ces communes sont intégrées depuis plusieurs années dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes.

En 2009, une mauvaise gestion du dossier d'adhésion au PNC a conduit Vabres à être écartée de ce périmètre malgré une délibération favorable du Conseil Municipal en date du 15.01.2010 (pour rappel, en PJ).

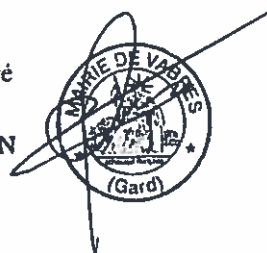
Commune rurale mais à proximité des principaux centres urbains du pied des Cévennes, membre de l'Agglomération d'Alès, Vabres souhaite garder l'authenticité de ses paysages et de son terroir. Nous pensons que le PNC est un acteur majeur pour réussir ce pari.

Lors de la séance du 30.09.2016, le Conseil Municipal s'est prononcé pour une nouvelle démarche d'adhésion de Vabres au PNC.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer les modalités de cette adhésion et nous vous prions de recevoir Madame la Directrice nos respectueuses salutations.

Pour la Municipalité
Le Maire,

Jean-Pierre MAURIN



Situation de Vabres



- Commune de Vabres
- Aire d'adhésion
- Limite communale
- Limite départementale



Sources : PNC, IGN BD-OPC / Édition : extension vabres.al / Parc national des Cévennes - février 2017